



Notice d'emploi N° 7526 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Herbicide
Formulation: OD Dispersion d'huile
Teneur en substances actives:
Nom UICPA: methyl 2-[(4,6-diméthoxy-pyrimidin-2-yl-carbamoyl)sulfamoyl]-à-(méthanesulfonamido)-p-toluate; methyl 4-iodo-2-[3-(4-méthoxy-6-méthyl-1,2,5-triazin-2-yl)uréidosulfonyl]benzoate, sodium salt; diethyl (RS)-1-(2,4-dichlorophenyl)-5-méthyl-2-pyrazoline-3,5-dicarboxylate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux
